

MODIFICATIONS APPORTEES AUX CARACTERISTIQUES DU PROJET AYANT MOTIVE LA DECISION DE DISPENSE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Une demande d'évaluation Cas par Cas a été transmise à l'Administration le 20 novembre 2020 concernant le projet "Augmentation de la capacité de stockage pour la rubrique 1532 sur le site d'ALBIOMA Le Gol, au lieu-dit "Le Gol" sur la commune de Saint-Louis".

A l'issue de l'instruction du Cas par Cas, la DEAL a émis l'Arrêté n°2020-3661/SG/DRECV précisant que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Les principales modifications apportées aux caractéristiques du projet et liées à l'évolution du plan d'implantation du projet depuis le dépôt du Cas par Cas sont détaillées ci-dessous :

- Augmentation des dimensions des surfaces aménagées : Surface totale : 13 716 m²
 - Zone pellets : 8 481 m² *(de l'ordre de 7 200 m² dans le cas par cas)*
 - Zone biomasse locales : 5 235 m² *(de l'ordre de 4 000 m² dans le cas par cas)*
- Suppression des merlons au niveau de la future zone pellets

Une étude hydraulique est jointe à l'étude d'incidence (annexe 4) et démontre que la future plateforme qui sera réhaussée à l'altimétrie 12,55 mNGR ne sera pas inondée pour la crue de référence réglementaire. L'étude hydraulique démontre que le projet ne crée donc pas d'aggravation du risque pour les tiers et est compatible avec le principe de la Loi sur l'Eau.

L'étude paysagère a été révisée tenant compte de la dernière version du plan d'implantation et notamment le nouvel agencement du bâtiment des biomasses locales. Les conclusions de l'étude sont inchangées.

L'étude de dangers a été révisée tenant compte de la dernière version du plan d'implantation. Les conclusions de l'étude sont inchangées.